

JORF n°0091 du 18 avril 2010

Texte n°24

DECRET

Décret du 16 avril 2010 approuvant la dissolution d'une association reconnue d'utilité publique, abrogeant le décret qui a reconnu cette association comme établissement d'utilité publique, autorisant le transfert de ses biens à une fondation et portant reconnaissance de cette fondation comme établissement d'utilité publique

NOR: IOCD0925146D

Par décret en date du 16 avril 2010 :

— sont approuvées la dissolution de l'association dite « Association pour la recherche sur la sclérose en plaques (ARSEP) » et la dévolution de ses biens à la fondation dite « Fondation pour l'aide à la recherche sur la sclérose en plaques (Fondation ARSEP) » ;

— est abrogé le décret du 13 décembre 1978 qui a reconnu comme établissement d'utilité publique l'association dite « Association pour la recherche sur la sclérose en plaques (ARSEP) », dont le siège est à Ivry-sur-Seine (94) ;

— est reconnue comme établissement d'utilité publique la fondation dite « Fondation pour l'aide à la recherche sur la sclérose en plaques (Fondation ARSEP) », dont le siège est à Ivry-sur-Seine (94) ;

— sont approuvés les statuts (1) de cette fondation.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.